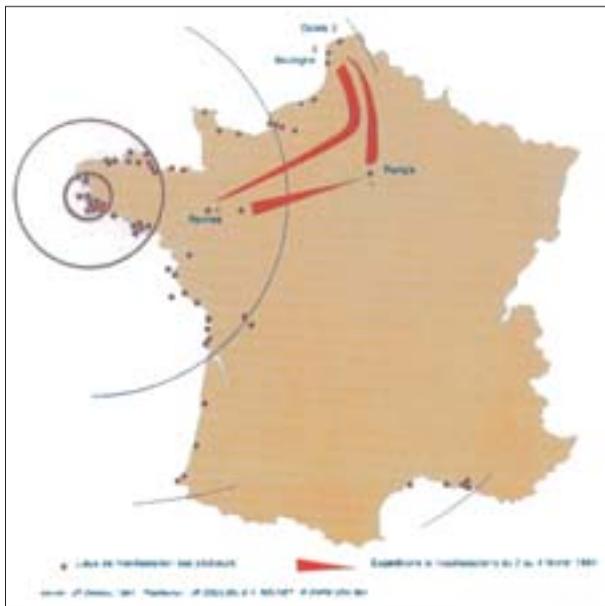


**ATLAS PERMANENT DE LA MER ET DU LITTORAL**

Michel VIGOUROUX\*



1. Le conflit de la pêche au début de 1994

Une publication (1) soignée, qui reprend le modèle de *Mappemonde* (priorité à la carte et texte en mineur) avec des numéros ordinaires et des numéros à thème, et dont la périodicité n'est pas encore indiquée. Ce numéro «1» balaie un grand nombre de champs thématiques, et une grande variété d'outils. On relèvera, parmi les premiers, les conflits de la pêche en 1993 et 1994 (pp. 11-12) (fig. 1 et 2), les ports de l'Arc atlantique en 1992 (p. 19): mais la logique interne de l'arc n'apparaît pas dans la carte ni dans le commentaire. De même, la carte des captures en Europe (p. 7) devrait si possible discerner des sous-ensembles hors «CEE»: Scandinavie, Europe centrale par exemple. La capture par pays se mesure-t-elle en flottille de pêche ou port de débarquement? Pour renseigner le lecteur ordinaire, la particularité du thème de la mer supposera une explication minutieuse des définitions.



2. Les grandes journées de revendications des marins pêcheurs en 1993

Parmi les outils, en dehors des cartes classiques d'élégante présentation, on notera les planisphères anamorphosés sur «population et production halieutique» (p. 5), les cartes de diffusion de la crise de la pêche, encore maladroites mais difficiles à construire; enfin les quatre modèles successifs (MNT) de la rade de Brest (p. 21), dont la légende devrait être complétée, avec le niveau 0 notamment, et sa définition.

Ces critiques sont très mineures au regard de l'ambition du projet et de la nécessité de faire largement connaître un pan de la société et de l'économie trop oublié par l'opinion. Rappelons que l'*Atlas des pêches et des cultures marines* a été l'un des premiers produits du GIP, à la demande d'un ministère de la Mer dont le centre n'était pas encore situé en... Aveyron!



\* GIP RECLUS, Maison de la Géographie, Montpellier.

(1) CNRS-URA-904 et EDITMAR, 1994, *Atlas Permanent de la Mer et du Littoral*, n° 1, publié avec le concours de la Région des Pays de la Loire, du Conseil Général de la Loire-Atlantique et de l'Université de Nantes, 22 p. (39 F)